

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE SUR YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2024

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22

Date de convocation

19 janvier 2024

Objet de la délibération

Création de postes de
saisonniers pour les vacances
d'hiver et de printemps 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présent(e)s : Mme NAZE, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme RICHARDSON, M. PÉANNE, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, Mme LOPEZ.

Absent(e)s excusé(e)s : M. KASPAR (pouvoir à Mme NAZE), M. COCHARD (pouvoir à M. ALLUIN), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. VERGNAUD (pouvoir à Mme SIMON), M. BOUREL, Mme GOBET (pouvoir à M. PARCINEAU), Mme SZEWZYK, M. ANDRÉ.

Absent(e)s : Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX, Mme EL HAOUCHI, Mme BERTRAND.

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article L332-23 2°,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel chaque année pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein du service jeunesse de Villeneuve-sur-Yonne lors des périodes de vacances scolaires.

Il est proposé pour la période du 19 février au 2 mars 2024 de recruter 3 agents contractuels au grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C (IB367-IM366), à temps non complet.

Il est proposé pour la période du 15 au 26 avril 2024 de recruter 3 agents contractuels au grade d'adjoint territorial d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C (IB367-IM366), à temps non complet.

Considérant l'avis favorable du CST réuni le 19 janvier 2024
Considérant l'avis favorable de la commission des ressources humaines réunie le 23 janvier 2024

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CREE** les postes contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités dans les termes définis ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Le Secrétaire
Éric PÉANNE



La Maire
Nadège NAZE

